



POV : LA NOUVELLE SAISON EST SORTIE !



Air France

Le 29 avril 2024

Lors du dernier CSE du mois d' avril la CFE-CGC est à nouveau intervenue pour interpeller la Direction sur la POV des attachés commerciaux et des chargés d'affaires. Nous étions déjà intervenus, lors du CSE d'avril 2023 sur ce même point. Force est de constater que pas grand-chose ne s'est passé depuis...

1/ Sur la forme, nous demandions :

- Des objectifs connus dès le début d'année, pas à la fin du 1er trimestre comme c'est le cas.
 - **Aucune amélioration en 2024, des objectifs communiqués en avril**
- Un contrat POV digne de ce non et non un simple mail peu engageant
 - **Refus de la Direction au motif qu'elle n'a plus les effectifs nécessaires pour ce faire et qu'elle ne souhaite pas complexifier le traitement de la POV**
- Une annexe fixant le périmètre des contrats (détail des comptes et agences pour chaque portefeuille) comme ça existait avant le COVID
 - **Trop d'anomalies ont été constatées, le périmètre initialement validé n'est pas respecté (comptes manquants !)**
- Un suivi des objectifs quantitatifs, de la même manière que nous recevons mensuellement un suivi qualitatif
 - **Un process à homogénéiser dans toutes les régions et l'IDF**

2/ Sur le fond :

- Les objectifs sont établis en fonction de nos besoins financiers et pas de la réalité du marché
 - **La direction a indiqué que les objectifs de POV n'avaient pas vocation à être discutés et qu'aucune négociation n'était possible. Elle a également indiqué que la POV 2023 avait été (très, trop ?) vertueuse pour l'ensemble des commerciaux.**
- Les objectifs 2024 seront difficilement réalisables et ne prennent pas en compte les aléas structurels des entreprises ou agences et certains commerciaux partent perdants d'avance
 - **Toujours le cas. Seuls les aléas liés à des transferts de portefeuilles sont acceptés, et sous certaines conditions. Pour les agences c'est 2 M € ! Une méthode inéquitable qui pénalise financièrement certains d'entre vous.**

Depuis des années, nous ne cessons de porter les mêmes revendications, pourtant assez simples, mais rien ne semble faire bouger **la Direction qui fait preuve sur ce sujet d'une force d'inertie aussi constante que consternante**. On comprend clairement qu'il n'y a aucune volonté de faire évoluer cette POV de manière positive.

Nous l'avons à nouveau interpellée et nous sommes revenus sur les **objectifs 2024 qui semblent hors de portée**, surtout au vu des résultats du premier trimestre. La CFE-CGC est consciente que cette année est particulière et qu'il est difficile de fixer des objectifs mais comme nous le disions déjà l'an dernier, ce n'est pas le problème des commerciaux mais bien celui de la Direction. **Des objectifs trop ambitieux et ne prenant pas en compte les aléas structurels des comptes sont contreproductifs et ne génèrent que de la frustration et une motivation en baisse.**

La CFE-CGC veillera à ce que les objectifs continuent d'être corrigés et adaptés en fonction de l'offre réelle comme cela a été le cas en 2023.

La CFE-CGC demande de recevoir à échéance des 12 mois, non seulement les résultats par objectif, mais aussi et surtout les résultats détaillés par compte pour les items quantitatifs individuels (CA et TP CA). Il faut que le commercial puisse rapidement identifier d'éventuelles erreurs. Nous insistons sur le fait qu'un portefeuille, tout au long de l'année, subit parfois d'importantes modifications. Ce manquement, à nouveau cette année, a engendré de la perte de temps, beaucoup **d'agacement et du scepticisme sur la fiabilité des résultats communiqués.** **Nous dénonçons le fait que les responsables de vente aient eu ces résultats détaillés à disposition mais qu'ils n'aient pas été transmis aux commerciaux individuellement.** C'est ridicule et surtout cela **manque de transparence.** **La transparence engendrant naturellement une relation de confiance...** Nous demandons également **l'assiette précise de paiement des POV** et sur quelle base est fait le calcul.

La Direction a répondu à notre demande de manière claire quant à l'assiette de paiement POV qui est le « G2 » (12 mois Taux Mensuel Fixe brut + Prime de Fin d'Année + PUA, hors primes métier) et a accepté le principe d'une communication détaillée des résultats, en complète transparence. **La CFE-CGC s'assurera que cet engagement soit respecté.**

Toujours à vos côtés, la CFE-CGC ne désarme pas et continuera à se battre pour que ce dossier POV avance.

Vos élus CFE-CGC du PILECO

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

